



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles

Conservation régionale
des monuments
historiques

Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'hôtel Pollet-De Gottal à Tourcoing (Nord)

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en date du 22 juin 2018 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que l'hôtel Pollet-De Gottal, 100 rue de Lille à Tourcoing (Nord), présente au point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation comme témoignage d'un hôtel particulier d'une famille d'industriels du début du XX^e siècle dans la métropole lilloise, construit de 1903 à 1908, œuvre de l'architecte tourquennois Jean-Baptiste Maillard (1857-1929) et présentant un ensemble remarquable de décors dû au peintre-décorateur anversois Henri Verbuecken (1848-1926) ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : est inscrit au titre des monuments historiques en totalité l'hôtel Pollet-De Gottal, y compris les piliers d'entrée, situé 100 rue de Lille à TOURCOING (Nord), sur la parcelle n°48, figurant au cadastre section HK, d'une contenance de 4 ares et 45 centiares, appartenant à la COMMUNE DE TOURCOING (n° SIREN 215 905 993) par acte du 15 septembre 1981, publié le 19 novembre 1981 auprès du service de la publicité foncière de Lille 3 volume 2612 n°3.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 3 : Le préfet de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Lille, le

10 DEC. 2019

Pour le Préfet de Région,
Le directeur régional
des affaires culturelles
Marc DROUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Drouet', is written over the printed name 'Marc DROUET'. The signature is stylized and somewhat abstract, with a large loop at the beginning and a long horizontal stroke extending to the left.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

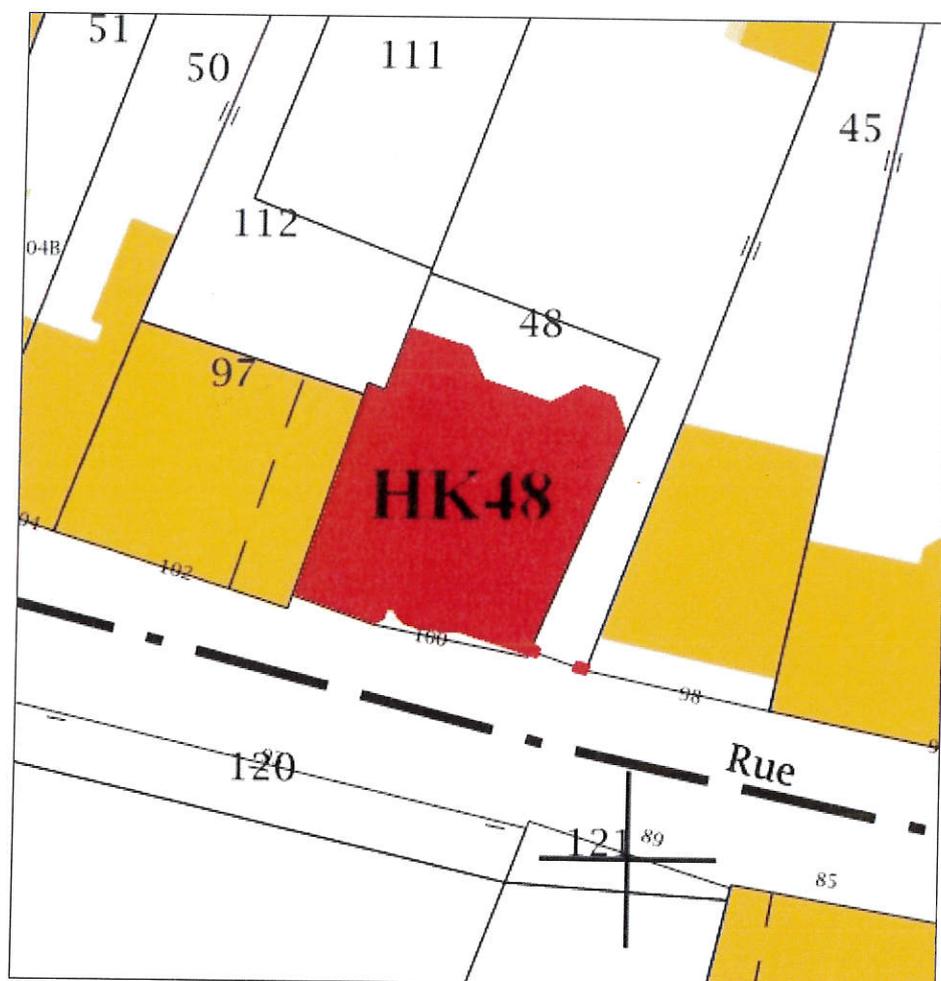
PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles

Conservation régionale
des monuments
historiques

**Arrêté portant inscription
au titre des monuments historiques
de l'hôtel Pollet-De Gottal à Tourcoing (Nord)**

PLAN ANNEXÉ



Fait à Lille, le 10 DEC. 2019

Pour le Préfet de Région,
Le directeur régional
des affaires culturelles
Marc DROUET

